

Dans le cadre d'une démarche de développement de la réflexion éthique, les établissements peuvent choisir de désigner des « référents en éthique », personnes ressources chargées de faire vivre la démarche ou d'animer une réflexion en interne. Cette formation s'adresse aux professionnels chargés de promouvoir la réflexion éthique au sein de leur établissement.

Formateurs

Bruno Larrose, psychologue clinicien et psychanalyste, membre de l'Espace Bioéthique Aquitain

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Mobiliser les références éthiques
- Repérer les problématiques éthiques au sein de l'établissement
- Animer des ateliers de réflexion éthique sur des thématiques professionnelles
- Programmer, promouvoir et relayer la réflexion éthique au sein des services

Durée

5 jours (35 heures)

Public concerné

- Professionnels en lien avec la qualité de vie des publics accueillis et souhaitant assurer la mission de référent en éthique dans leurs établissements
- Groupe de 16 stagiaires maximum

Pré requis

Disposer d'une expérience en matière de réflexion éthique

Prix

INTRA : 1 300 €/jour pour le groupe

INTER : 280 €/jour/personne

Contenu

Jour 1 – jour 2 matin (durée 10h30)

Module 1 - Pourquoi l'éthique ?

- Les raisons du regain d'intérêt pour l'éthique
- Définitions de l'éthique ; articulations avec la morale, les principes et les normes
- Les principales références philosophiques, morales et juridiques
- Les conditions de la réflexion éthique

Jour 2 après-midi – jour 3 - jour 4 matin (durée 17h30)

Module 2 - Animer une instance de réflexion éthique

Méthodologie de construction de la réflexion éthique

- Écouter le récit de la situation et recueillir les informations pertinentes
- Discuter des différentes problématiques et des différents points de vue liés à la situation
- Identifier la dimension éthique de la situation exposée et formuler la question éthique
- Rechercher les références disponibles pour éclairer la réflexion
- Construire des avis ou des suggestions consensuels

Méthodologie d'animation de la réflexion éthique

- Le rôle de l'animateur
- La co-animation

Modalités techniques et pédagogiques

- Modalités de mise en œuvre : présentiel
- Éléments matériels et techniques : support pédagogique, bibliographie, référentiel des bonnes pratiques professionnelles de la HAS, publications
- Modalités pédagogiques : exercices d'analyse de cas, travail de réflexion en sous-groupe, apport de contenus didactiques

Suivi et évaluation des acquis

- Recueil des attentes du commanditaire et des stagiaires
- Suivi de l'exécution de l'action : émargement par demi-journées
- Évaluation des acquis à l'entrée : Présentation écrite de l'expérience du stagiaire
- Suivi de l'exécution de l'action : émargement par demi-journées
- Évaluation des acquis en continu : participation aux échanges, analyse réflexive des ateliers pratiques, mises en situation, analyse de situations rencontrées dans la pratique, élaboration d'un projet et des modalités d'évaluation, utilisation de la bibliographie
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation

Format

Formation inter ou/et intra-établissement

- Les principes et les règles de la réflexion partagée
- Le rôle des participants
- La conduite de la réflexion collective : identifier et résoudre les moments difficiles

Méthodologie de rédaction de l'avis éthique

- Le plan de l'avis
- La retranscription des éléments significatifs
- La validation de l'avis

Jour 4 après-midi – jour 5 matin (durée 7h)

Module 3 - Mise en place des conditions opérationnelles pour l'exercice de la mission de référent éthique

- L'objet, le périmètre d'intervention et le positionnement des référents en éthique au sein de leurs établissements
- Définition avec les futurs référents en éthique des conditions organisationnelles et fonctionnelles requises pour assurer les missions
- En cas de formation en INTER : formalisation par chacun de sa feuille de route opérationnelle
- En cas de formation en INTRA : présentation au directeur de l'établissement des propositions d'organisation et de fonctionnement ; discussion et validation